



Séance du 08 juillet 2026
Délibération n°50-08072026

OBJET : Délégué local au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)

Monsieur GUIARD Philippe, Vice-président en charge du CIAS du Pays de Craon, rappelle au Conseil d'Administration qu'en adhérent au Comité National d'Action Social (CNAS), la Communauté de Communes du Pays de Craon a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux articles L. 731 et suivants du Code Général de la Fonction Publique. En effet, le Code Général de la Fonction Publique confie le soin à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations prévu au Code Général de la Fonction Publique.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Celui-ci participe à la vie des instances et relaye l'information auprès de sa collectivité et du CNAS. Il participe l'assemblée annuelle départementale, donne un avis et émet des vœux sur les orientations de l'association.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire de désigner un délégué des élus titulaire et un délégué des élus suppléant chargés de représenter la Communauté de Communes au sein du CNAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ **DÉSIGNE** comme :

- Délégué des élus titulaire : Nadine MARTIN FERRE

- Délégué des élus suppléant : Jean-Eudes GAUBERT

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 23

Vote :

POUR : 23

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON le 08 juillet 2026


Christophe LANGOUET
Président
CIAS
Pays de Craon



Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 08 juillet à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 03 juillet 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Présidence de M LANGOUET Christophe,

PRESENTS :

- BEDOUET Bernard,
- BROSSARD Christine,
- EVAIN Christelle,
- GAUBERT Jean-Eudes,
- GERARD Jean-François,
- GUIARD Philippe,
- JOUFFLINEAU Chantal,
- KULIK Marie-Gabrielle,
- LANGOUET Christophe,
- LUZU Ludovic,
- MANCEAU Laurence,
- RESTIF Vincent,
- ROGER-COUSIN Priscilla,
- TESSIER Jean-Pierre,
- TISON Hervé
- COUËFFÉ Dominique,
- GADBIN Geneviève,
- LE GUENNEC Aurélie,
- MARTIN-FERRÉ Nadine,
- VANDEWINKEL Laurence,

EXCUSÉS :

- GARBE Pascale donne pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
- GOHIER Hélène,
- GOHIER Odile donne pouvoir à Philippe GUIARD
- BREHIN Colette
- DAMOUR Anne-Marie,
- DEMENAIIS Marie-Hélène
- FERRAND Héliéna
- MAHIER Aurélie donne pouvoir à Vincent RESTIF